

**Projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM)
PP7 - Avant-projet des bus à haut niveau de service**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour faire suite à la séance du 19 septembre 2013, organisée pour entendre les vœux du groupe de concertation, la Municipalité vous informe de ses choix concernant la future voirie de l'axe routier emprunté par les bus à haut niveau de service.

La variante retenue est celle définie par le plan "Variante de tracé avec itinéraire vélo sur la RC", qui inclut des pistes cyclables tout le long de l'axe routier aménagé pour cette future ligne de bus. Cette variante inclut aussi un nouveau giratoire au croisement des routes de Lavaux et d'Ouchy ainsi qu'un carrefour à feux au Voisinand.

L'avant-projet de cette variante servira de base pour l'élaboration des futurs dossiers de mise à l'enquête du projet et d'expropriation ainsi qu'à l'établissement des préavis nécessaires à l'obtention du crédit d'ouvrage auprès du Conseil Communal. Toutefois, la Municipalité se réserve la possibilité de revoir la variante retenue en fonction de l'évolution du dossier.

Les services techniques communaux de Lutry ont communiqué ce choix à la direction de projet des TL-Lausanne pour lui permettre d'élaborer le cahier des charges du futur groupement d'ingénieurs et d'architectes qui aura la tâche de mener à terme ce projet. La publication de l'appel d'offres public pour acquérir ces prestations de service est prévue d'être publiée d'ici la fin février 2014.

Dans le courant de l'année, la Municipalité informera le Conseil communal de l'avancement du projet.

Lutry, le 20 janvier 2014